

FICHE SYNTHÉTIQUE

Dispositions réglementaires de voyage depuis et vers l'archipel

Saint-Pierre, le 19 mai 2022

Retrouvez ci-dessous les différentes conditions de voyage à destination ou en provenance de l'archipel en lien avec la réglementation sanitaire sans préjudice d'autres formalités administratives obligatoires (AVE en particulier).

1. Vous voyagez depuis la métropole à destination finale de Saint-Pierre et Miquelon

1.1. Passagers voyageant sur les vols directs ou transitant par Montréal

- **Les passagers de 12 ans et plus doivent être munis :**
 - Soit d'un justificatif de statut vaccinal (2 doses + une dose de rappel pour les plus de 18 ans)
 - Soit d'un test PCR négatif daté de moins de 72h avant le voyage ou d'un test antigénique négatif réalisé par un professionnel daté de moins de 48h avant le voyage
 - Soit d'un certificat de rétablissement daté de moins de 6 mois

1.2. Passagers en correspondance via Halifax ou St-Jean de Terre-Neuve

- Production d'un justificatif de statut vaccinal pour les personnes de 12 ans et plus
- **Pour l'entrée sur le territoire canadien (depuis le 1^{er} avril 2022) :**
 - Enregistrement impératif sur l'application ArriveCan dans les 3 jours avant le déplacement
 - Production d'un justificatif de statut vaccinal pour les personnes de 12 ans et plus
 - les voyageurs entièrement vaccinés n'ont plus à fournir un résultat de test de dépistage de la COVID-19.
 - les enfants non vaccinés et partiellement vaccinés de moins de 12 ans n'ont pas à fournir une preuve du résultat valide de leur test préalable à l'entrée s'ils sont accompagnés d'un adulte entièrement vacciné.
- **Pour l'entrée à Saint-Pierre et Miquelon :**
 - Pour les personnes de 12 ans et plus ne justifiant pas d'un parcours vaccinal complet (2 doses + une dose de rappel pour les plus de 18 ans) :
 - Soit d'un test PCR négatif daté de moins de 72h avant le voyage ou d'un test antigénique négatif réalisé par un professionnel daté de moins de 48h avant le voyage
 - Soit d'un certificat de rétablissement daté de moins de 6 mois
 - Pour tous les passagers: Fiche de traçabilité numérique européenne accessible_ici

2. Vous voyagez depuis Saint-Pierre et Miquelon à destination finale de la métropole

2.1. Passagers voyageant sur les vols directs ou transitant par Montréal

- **Les passagers de 12 ans et plus doivent être munis :**
 - Soit d'un justificatif de statut vaccinal (2 doses + une dose de rappel pour les plus de 18 ans)
 - Soit d'un test PCR négatif daté de moins de 72h avant le voyage ou d'un test antigénique négatif réalisé par un professionnel daté de moins de 48h avant le voyage
 - Soit d'un certificat de rétablissement daté de moins de 6 mois
- **Pour tous les passagers :** Fiche de traçabilité numérique européenne accessible [ici](#)

2.2. Passagers en correspondance via Halifax ou St-Jean de Terre-Neuve

- Production d'un justificatif de statut vaccinal pour les personnes de 12 ans et plus
- Enregistrement impératif sur l'application ArriveCan dans les 3 jours avant le déplacement
- **Pour l'entrée sur le territoire canadien (depuis le 1^{er} avril 2022) :**
 - les voyageurs entièrement vaccinés n'ont plus à fournir un résultat de test de dépistage de la COVID-19.
 - les enfants non vaccinés et partiellement vaccinés de moins de 12 ans n'ont pas à fournir une preuve du résultat valide de leur test préalable à l'entrée s'ils sont accompagnés d'un adulte entièrement vacciné.
- **Pour l'entrée en métropole :**
 - Pour tous les passagers : Fiche de traçabilité numérique européenne accessible [ici](#)
 - Pour toutes les personnes de 12 ans et plus justifiant d'un parcours vaccinal complet (2 doses + une dose de rappel pour les plus de 18 ans) :
 - production d'un justificatif de vaccination ;
 - Pour les personnes de 12 ans et plus ne justifiant pas d'un parcours vaccinal complet (2 doses + une dose de rappel pour les plus de 18 ans) :
 - Test PCR négatif obligatoire daté de moins de 72h avant le voyage ou test antigénique réalisé par un professionnel daté de moins de 48h avant le voyage;

3. Vous voyagez depuis Saint-Pierre et Miquelon à destination finale du Canada

- Production d'un justificatif de statut vaccinal pour les personnes de 12 ans et plus
- Enregistrement impératif sur l'application ArriveCan dans les 3 jours avant le déplacement
- **À partir du 1^{er} avril 2022 :**
 - les voyageurs entièrement vaccinés n'auront plus à fournir un résultat de test de dépistage de la COVID-19.
 - les enfants non vaccinés et partiellement vaccinés de moins de 12 ans n'ont pas à fournir une preuve du résultat valide de leur test préalable à l'entrée s'ils sont accompagnés d'un adulte entièrement vacciné.

ATTENTION : Les voyageurs partiellement vaccinés ou non vaccinés ne sont autorisés à séjourner au Canada que dans des conditions précises. Cliquez [ici](#) pour vérifier si vous êtes autorisés à entrer au Canada.

N.B. : Pour l'entrée au Canada uniquement, les passagers de 5 ans et plus qui ont la permission de voyager au Canada, ont la possibilité de présenter en lieu et place d'un test négatif, un test PCR positif de plus de 10 jours et de moins de 180 jours avant le déplacement.

4. Vous arrivez ou revenez à Saint-Pierre et Miquelon après avoir séjourné au Canada

- **Les passagers de 12 ans et plus doivent être munis :**
 - Soit d'un justificatif de statut vaccinal (2 doses + une dose de rappel pour les plus de 18 ans)
 - Soit d'un test PCR négatif daté de moins de 72h avant le voyage ou d'un test antigénique négatif réalisé par un professionnel daté de moins de 48h avant le voyage
 - Soit d'un certificat de rétablissement daté de moins de 6 mois

5. Définition schéma vaccinal complet

Vaccins Moderna, Pfizer, et AstraZeneca :

- En France : 2 doses + 1 dose de rappel pour les plus de 18 ans (au plus tard 9 mois après la 2ème dose)
- Au Canada : 2 doses

6. Fiche de traçabilité numérique européenne (cliquez [ici](#))

Retrouvez ci-dessous dans quel cas de figure le formulaire relatif à la fiche de traçabilité numérique européenne doit être complétée pour tous les passagers :

- Trajet SPM/Métropole via Halifax ou St-Jean de Terre-neuve :
 - compléter le formulaire en ligne en cochant vol non direct et en indiquant le premier vol au départ du Canada (Halifax/Montréal ou St-Jean/Montréal) + poursuivre en indiquant le deuxième vol vers la Métropole
- Trajet SPM/Métropole via Montréal :
 - compléter le formulaire en cochant vol direct et en indiquant le vol au départ de Montréal vers Paris
- Trajet SPM/Métropole via le vol direct : pas de formulaire
- Trajet Métropole/SPM via le vol direct : pas de formulaire
- Trajet Métropole/SPM via Montréal : pas de formulaire
- Trajet Métropole/SPM via Halifax avec une nuit à Halifax : pas de formulaire
- Trajet Métropole/SPM via St-Jean de Terre-Neuve avec une nuit à St-Jean : pas de formulaire
- Trajet Métropole/SPM via Halifax avec une nuit à Montréal :
 - compléter le formulaire en ligne en cochant vol non direct et en indiquant le premier vol au départ de Montréal vers Halifax + poursuivre en indiquant le deuxième vol Halifax/St-Pierre

7. Autorisation de voyage électronique (AVE)

Tous les voyageurs des pays (autres que les États-Unis) dispensés de visa qui prennent un vol à destination du Canada ou qui transitent par le Canada vers leur destination finale (Saint-Pierre et Miquelon par exemple) devront obtenir une AVE.

Le formulaire d'AVE doit être renseigné à partir du site officiel du gouvernement canadien à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave-commencer.asp>